



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024
N°2024 - 44

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Excusés avec pouvoir : 4
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation
11/10/2024

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault, Romain Grillot.

Objet : Maison CROS
Condamnation des
Ouvertures
Facturation BORDET TP
sur frais de
succession par Office
Notarial de Lagnieu

Excusés avec pouvoir : Marie-Thérèse Villecourt (a donné procuration à Morgan MICHALET) ; Brigitte Sève (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Cindy Rochereau (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Emmanuel PETAT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).

Secrétaire de séance : Josiane Charmont

Le Maire rappelle à l'assemblée que la maison de M. CROS décédé en a été squattée pendant plusieurs semaines. Le squatter étant enfin parti, la mairie a fait procéder à la condamnation de tous les accès de la maison en accord avec le notaire chargé de la succession. L'intervention a été réalisée par l'entreprise BORDET TP. Le Maire présente les factures de l'entreprise qui s'élèvent à 744€ TTC et 3060€ TTC pour un coût global TTC de 3804€.

La mairie a pris à sa charge cette dépense réglée sur le budget communal (article 618). Afin de rembourser la Commune, un titre (article 75888), du même montant que la dépense, sera ensuite émis et adressé à l'office notarial de Lagnieu chargé de la succession.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : de régler les factures de l'entreprise BORDET TP d'un montant global de 3804€ TTC.

Article 2 : d'adresser à l'office notarial de Lagnieu chargé de la succession de M. CROS un titre de recette correspondant à la facture des travaux de condamnation des accès de la maison.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 001-210102133-20241018-2024_44-DE



Le Maire
Lionel KLINGLER



